

Religion, laïcité, le rôle des aumôniers à l'hôpital

Le bouddhisme, une nouvelle venue

Après l'aumônerie musulmane, en 2006, c'est au tour de l'aumônerie bouddhiste d'être officialisée dans les établissements hospitaliers. Une reconnaissance qui porte à cinq le nombre des traditions religieuses admises à l'hôpital.

DE MÊME que quelques imams avaient assuré les fonctions d'aumônier musulman à l'hôpital avant l'officialisation intervenue en 2006, des aumôniers bouddhistes ont joué les pionniers. C'est le cas à l'AP-HM (assistance publique hôpitaux de Marseille), du Dr Daniel Chevassut, qui intervient depuis janvier 2005 comme aumônier bouddhiste de l'Hôpital Nord. Mais aucune autorité culturelle n'avait été encore officiellement identifiée pour mettre en place des aumôneries bouddhistes, au terme de la circulaire DHOS du 20 décembre 2006. C'est désormais chose faite avec la nomination d'une référente UBF (Union boudd-

dhiste de France) des aumôneries en milieu hospitalier, Michelle Pillot. « Le bouddhisme fait vraiment partie du paysage religieux de France », explique au Quotidien le chef du BCC, Louis-Xavier Thirode, avec d'une part des communautés originaires des pays d'Asie et d'autre part des Français qui se sont convertis à cette tradition. L'UBF, qui participe à la conférence nationale des cultes, est notre interlocuteur habituel, de même que nous rencontrons le Consistoire pour les israélites, ou le CFCM (Conseil français du culte musulman) pour les musulmans. »

Une première en France. L'UBF a habilité à l'AP-HP deux aumôniers bénévoles qui devraient être nommés prochainement. Comme l'explique le Dr Olivier Rabary (CHU de Nice, membre UBF du bureau éthique inter hospitalier), « nous devons encore beaucoup apprendre en termes de structuration et de formation de nos aumôniers. Un tronc commun de formation à la laïcité est d'ores et déjà accessible au sein des instituts catholiques. » Les représen-



Dans les hôpitaux, 5 religions cohabitent

tants de l'UBF vont aussi participer, les 17 et 18 juin, aux journées de formation interculturelle organisées sous l'égide de la préfecture d'Ile de France ; « C'est la deuxième conférence départementale de la laïcité qui a validé le principe de cette formation sur la laïcité », précise Pascal Courtade, chef de cabinet du Préfet ; il s'agit d'une première en France et elle mettra l'accent sur une connaissance mutuelle plus nourrie entre représentants des divers cultes à l'hôpital, autour notamment de l'échange de bonnes pratiques,

tant parmi les aumôniers qu'avec le personnel soignant. » Pour Boumedienne Medini (Droits des patients à l'AP-HP), ces journées « constitueront un temps fort pour instaurer de bonnes relations sur les pratiques entre les diverses aumôneries. Le métier d'aumônier hospitalier, salarié ou bénévole, s'exerce dans l'institution complexe qu'est l'hôpital, en relation avec les équipes de soins et les membres des cultes. L'AP veut faire des aumôniers des personnes ressources et la formation qu'elle va leur proposer représente une importante effort dans cette voie. »

Un annuaire numérisé. Une voie sur laquelle beaucoup reste encore à faire pour mettre en œuvre les dispositions inscrites dans la charte des aumôneries (circulaire DGOS du 5 septembre 2011) : rédaction des projets de service par chaque aumônerie d'établissement, remise des rapports d'activité en commission des usagers et établissement de rapports de synthèse par les référents cultes (dans chaque établissement et dans chaque ARS).

Pour l'heure, l'AP-HP élabore une affiche destinée à informer les patients et les personnels des modalités fixées par la charte ; les informations données sur les livrets d'accueil et les sites internet vont aussi faire l'objet d'une harmonisation ; enfin, un annuaire numérisé des aumôniers est en cours d'élaboration, sur le modèle de celui des représentants des usagers. D'autres questions sont suivies de près, comme celle des locaux mis à disposition des cultes, des tenues vestimentaires avec badges d'identification, indique M. Thirode, sans oublier le sujet toujours sensible de l'attribution des postes d'aumôniers salariés, en contexte de moyens budgétaires contraints. Un recensement national des effectifs a été programmé pour cette année par le ministère de la Santé. « Il ne faut pas oublier que le service d'aumônerie est une exigence législative de laïcité », insiste le chef du BCC. Il nécessite une vigilance constante pour garantir la liberté des différents cultes. »

» CHRISTIAN DELAHAYE

HABEMUS PAPAM

Un pape conservateur

Après la formule rituelle « Habemus papam », le 266^e page de l'histoire est remis au bureau noir en 2005.